

LE DEBATE.
M. VAN BUREN.
FOUR VICE-PRESIDENT.
R. M. JOHNSON.

Il y a eu une discussion sur le projet de loi relatif à la répartition des terres dans le territoire de l'Arkansas. M. Johnson a soutenu que le gouvernement fédéral devait garantir aux colons le droit de posséder leurs terres sans aucune restriction. M. Van Buren a répondu que le gouvernement devait protéger les intérêts des citoyens et empêcher les spéculateurs de spéculer sur les terres. Il a proposé une loi qui limiterait le nombre de terres que chaque individu pourrait posséder et qui garantirait que les terres seraient distribuées de manière équitable.

Il y a eu également une discussion sur le projet de loi relatif à la répartition des terres dans le territoire de l'Illinois. M. Johnson a soutenu que le gouvernement devait garantir aux colons le droit de posséder leurs terres sans aucune restriction. M. Van Buren a répondu que le gouvernement devait protéger les intérêts des citoyens et empêcher les spéculateurs de spéculer sur les terres. Il a proposé une loi qui limiterait le nombre de terres que chaque individu pourrait posséder et qui garantirait que les terres seraient distribuées de manière équitable.

CHAMBRE DES DEPUTES.
Présidence de M. Calmes, vice-président.
Séance du 27 février.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi de M. Anisson-Duperron, relative au droit de propriété.

M. Ladoüette. Messieurs, après trois jours de discussion solennelle dans la séance du 19, la Chambre a décidé de voter sur la proposition de loi de M. Anisson-Duperron. Cette proposition a pour objet de modifier les dispositions relatives au droit de propriété, en particulier en ce qui concerne le droit de succession et le droit de donation.

M. Anisson-Duperron. Messieurs, je tiens à remercier la Chambre de l'honneur qu'elle me fait en discutant ma proposition. Je tiens également à préciser que mon projet a pour but de simplifier les règles relatives au droit de propriété et de garantir plus efficacement les droits des citoyens.

M. Calmes. Messieurs, la proposition de loi de M. Anisson-Duperron est importante car elle touche à un des principes fondamentaux de notre société, à savoir le droit de propriété. Il est donc normal que la Chambre ait consacré plusieurs jours à sa discussion.

M. Ladoüette. Messieurs, je pense que la proposition de loi de M. Anisson-Duperron est bien conçue et qu'elle répond à un besoin réel de la population. Je suis donc favorable à son adoption.

M. Anisson-Duperron. Messieurs, je suis très heureux de constater que la Chambre a adopté une attitude favorable à mon projet. Je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué à la discussion et à l'adoption de ma proposition.

COMMERCIAL.
NOUVELLE-ORLEANS, 19 mai 1836.

COTON.
1500 balles Mississippi... 15
471 do do... 15
20 do do... 15
1400 do O. District... 15
11 do Arkansas... 15

JOURNAL MARITIME.
Brick Emerald, Saw, New York. R. Frick.
Brick Sophia M., Crocker, Portsmouth. B. J. Whitney.
Brick Magna, Chas, Stockholm. B. J. Whitney.
Goit Fale de la Havane, Havane, Byrnes, Edif. & Co.
Goit Haley, Dickerson, Matamoros.
Bateau Hantman, Harnades, Penasco, capitaine
Bateau à vapeur Bayou, Saucy, Lestrand, de Bayou
Bateau à vapeur Paragon, Speir, de Vermillion, avec
voiles et mâts.

AVIS.
AVIS.—110 balles de l'Association Commerciale de cinq-centes Maitres Châtes. S'adresser à
M. J. L. ALLARD.
AVIS.—Le public est averti que le bureau de la
Banque des Citoyens, situé au n° 11 de la rue
Bourbon et LÉVY, sera ouvert lundi prochain
à 10 heures.
R. BODIN, chef
Département du navire le Daïem, de Havre,
pour destination de la Nouvelle-Orléans, par
le vapeur le Daïem, le 27 février 1836.
CORDE et Toile d'emballage de Kentucky—300
balles. S'adresser à M. J. L. ALLARD.
FORBETH, GOODWIN & FORDS.
S'adresser à M. J. L. ALLARD.
FORBETH, GOODWIN & FORDS.
S'adresser à M. J. L. ALLARD.
FORBETH, GOODWIN & FORDS.
S'adresser à M. J. L. ALLARD.

VENTES PAR LICITE.
M. J. L. ALLARD.
M. J. L. ALLARD.
M. J. L. ALLARD.

VENTES PAR LICITE.
M. J. L. ALLARD.
M. J. L. ALLARD.
M. J. L. ALLARD.

VENTES PAR LICITE.
M. J. L. ALLARD.
M. J. L. ALLARD.
M. J. L. ALLARD.

VENTES PAR LICITE.
M. J. L. ALLARD.
M. J. L. ALLARD.
M. J. L. ALLARD.

VENTES PAR LICITE.
M. J. L. ALLARD.
M. J. L. ALLARD.
M. J. L. ALLARD.